



AGENTS DES EIC

Circul'Action

ENFIN DE NOUVELLES MESURES POUR LES AGENTS DES EIC

L'entreprise a annoncé une augmentation de l'indemnité opérationnelle circulation pouvant monter à 100 euros à partir d'octobre 2026 si les préavis en cours sont levés...

La direction de SNCF Réseau a présenté aux organisations syndicales représentatives un bilan des actions mises en place depuis 2022 dans le cadre du programme Circul'Action et les orientations à venir pour les deux prochaines années.

Le bilan :

- Des recrutements importants depuis 2022, mais toujours 236 postes opérationnels vacants à fin 2025...
- De nombreuses sessions de formations initiales organisées, mais l'entreprise a fait le choix de mettre en place des formations partielles...
- Une prise en compte dans le temps de travail de l'accompagnement oral des remises de service, mais incrémentée sur le

compteur TQ et donc qui n'est pas à la main de l'agent...

- Mise en place de roulements « innovants » dans certains établissements en test, mais l'avenir de cette expérimentation est incertain...
- La création d'une indemnité opérationnelle Circulation de 60 €/mois, mais qui n'a pas évolué depuis sa mise en place en 2023...

Pour l'UNSA-Ferroviaire, même si des efforts ont été faits par l'entreprise pour les métiers de la circulation, le compte n'y est toujours pas et il est plus que temps que SNCF Réseau prenne de nouvelles mesures !!

Les orientations :

- Recruter et améliorer la couverture de tous les emplois dans les EIC ;
- Lancer une démarche pour améliorer le développement des compétences opérationnelles ;
- Engager une réflexion pour la valorisation de l'expérience professionnelle des AC classe 4 afin d'accéder à des postes à la classe 5 ;
- Engager une réflexion sur l'encadrement ;
- Travailler sur l'environnement digital ;
- Poursuivre certains travaux (graissage, leviers durs, ...) déjà initiés ces dernières années ;
- Augmenter l'indemnité opérationnelle circulation à 80 euros au 1^{er} janvier 2026, puis à 100 euros au 1^{er} octobre 2026.

Les différents sujets de ces nouvelles orientations seront travaillés dans des GT avec les organisations syndicales représentatives durant les mois qui viennent.

Pour l'augmentation de l'indemnité opérationnelle, l'entreprise voulait initialement réaliser ces augmentations au 1^{er} janvier 2026 et au 1^{er} janvier 2028.

Mais les négociations, auxquelles l'UNSA-Ferroviaire a activement participé, ont permis de faire bouger le calendrier.

Au cours de l'année 2026, cette indemnité va augmenter de 66 % !!

L'UNSA-Ferroviaire prend acte de la volonté de l'entreprise de se remettre au travail pour améliorer la situation des agents des EIC et espère que les travaux à venir se montreront productifs.

Même si le montant de l'indemnité opérationnelle circulation est inférieur à nos revendications, après plusieurs années de disette, son augmentation est la bienvenue.